Réf : VC/AP **CC – 23/04/2013**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 23 avril 2013

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 23 avril 2013 à 20 H, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Etaient présents : M. GUILAUME, M. BOIVIN C., M. HERVE, Mme LAINE, M. DENEUX, M MERCIER, Mme MELOIS, M. MARQUET, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, Mme DASSE, M. HERISSE, Mme FERRY, M. SAULNIER, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, M. DENIAUX, Mme VARET, M. ROCHER, Mme METIBA, M. TESSIER, M. ROUSSEAU, M. GUINHUT, M. ROSSIGNOL, M. LEUTHY, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GIGAN, Mme BRUNET, M. JEGOUIC, Mme FOLLIOT, M. BOUVET, M. ECARD, M. PIEDNOIR, M. BELLEY, M. GUEDON, M. FOURMOND, M. RAIMBAULT, M. PERRAULT, M SANTONI, M. AUBERT.

Etaient absents et représentés : M. HOCDE, Mme DOUMEAU, M. MAUSSION, (procurations à M. MERCIER, Mme FOLLIOT, M SANTONI).

Etaient excusés : Mme LEMOINE, M. LEROUX, Mme GERBOIN, M. NOURI, Mme MALLECOT, M. DELATRE, M. DIRICKX, Mme BOURBON, Mme FORESTIER, M. BABLEE, Mme PENEAU, M. BACHELOT, M. BOIVIN H.

Secrétaire de séance : M. FOURMOND.

DATE DE CONVOCATION : mardi 16 avril 2013

Nombre de membres en exercice :	**53**
Quorum de l'assemblée :	**27**
Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance :	**37**
Absents ayant donné pouvoir écrit de vote ou suppléants pour les communes rurales	**3**
VOTANTS	**40**

P. Henry donne connaissance à l'assemblée des procurations :

- Monsieur Michel Hocdé donne procuration à Monsieur Pascal Mercier,
- Madame Monique Doumeau donne procuration à Madame Jocelyne Folliot,
- Monsieur Paul Maussion donne procuration à Monsieur Jacques Santoni.

Monsieur Patrick Fourmond est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. CULTURE - PATRIMOINE

1.1 Programmation des animations du patrimoine - Saison 2013.

2. AFFAIRES GÉNÉRALES - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 FCATR - Volet 2A - Groupement de communes (Daon, Coudray et Ménil) - Acquisition de matériels.
2.2 FCATR - Volet 2A - Groupement de communes (Marigné-Peuton, Peuton, Laigné) - Acquisition de matériels.

3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1 ZI Est Bellitourne - Société ATS : levée d'option d'achat du crédit bail existant.

4. AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1 Décisions modificatives budgétaires.

5. AFFAIRES FONCIÈRES

5.1 PN d'Éclevon RD 591 à Azé - Rétrocession de parcelles de terrain au Conseil Général de la Mayenne.

6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

6.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée
6.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée
6.3 Questions diverses

1. CULTURE - PATRIMOINE

QUESTION 1.1 - Programmation des animations du patrimoine - Saison 2013

Délibération n° CC – 028 – 2013
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. FOURMOND

EXPOSÉ :

Des visites à la carte

- Le Couvent des Ursulines
- A la découverte de Château-Gontier
- Le Musée d'Art et d'Histoire
- La cité médiévale
- Château-Gontier à l'époque moderne
- Le faubourg et l'architecture contemporaine
- Château-Gontier de place en place
- Les jardins

➢ Choisissez le thème, le jour et l'heure de votre visite : tous les jours à 10h et/ou à 15h pour un minimum de deux personnes (sous réserve des disponibilités du guide)

Les incontournables

• Le Couvent des Ursulines
➢ en mars, samedi 30 et dimanche 31 à 15h
➢ en avril, dimanches 7, 14, 21 et 28 à 15h
➢ en mai, mercredis 1er et 8, vendredi 10, samedi 18, lundi 20 et dimanches 5, 12, 26 à 15h
➢ en juin, dimanches 2, 9, 16 et 30 à 15h
➢ tous les dimanches en juillet et août, et jeudi 15 à 15h
➢ en septembre, samedis 7 et 21 et dimanches 1er et 29 à 15h

• A la découverte de Château-Gontier
➢ en avril, lundi 1er et samedis 20 et 27 à 15h
➢ en mai, samedi 4, jeudi 9 et dimanche 19 à 15h
➢ en juin, samedis 1er, 8, 15 et 29 et dimanche 23 à 15h
➢ tous les samedis en juillet et août à 15h
➢ en septembre, dimanches 8 et 22 à 15h

Infos pratiques
➢ **Durée** : 1h30
➢ **Rendez-vous** : Office de Tourisme

➢ **Tarifs** :
- **adulte** 4 €
- **réduit** 2 € (moins de 18 ans, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi, RSA)
- **pass famille** 2 adultes + 2 enfants à 10 €
- **gratuit** pour les moins de 10 ans

Musée d'Art et d'Histoire

➢ **en mars** : ouverture du Musée dimanche 31 de 14h à 18h
➢ **en avril** : ouverture du Musée lundi 1er et vendredi 19 et 26 de 14h à 18h
➢ **en mai** : ouverture du Musée mercredis 1er et 8, vendredis 3 et 10 de 14h à 18h et samedi 18 de 19h à 23h pour « la Nuit des Musées »

- « **La Nuit des Musées** »

➢ **Avec la Compagnie Quelqu'uns** (La Roche-sur-Yon)
Création d'un spectacle jeune public s'inspirant d'œuvres de la collection du Musée de Château-Gontier
➢ **Quatre représentations sur temps scolaire au Musée** : jeudi 16 et vendredi 17 mai à 9h et 10h30 pour les écoles de Château-Gontier **(gratuit)**
➢ **Le Musée hors les Murs** : deux représentations sur temps scolaire jeudi 16 et vendredi 17 mai à 14h30 dans deux écoles du Pays de Château-Gontier **(gratuit)**
➢ **Samedi 18 mai de 19h à 23h** : deux représentations à 20h et 21h30 **(gratuit)**

➢ **Ouverture du Musée tous les vendredis en juillet et août, dimanche 14 juillet et jeudi 15 août de 14h à 18h**
- un vendredi après-midi en juillet ou en août, animation « **Musiques au Musée** » en partenariat avec le Conservatoire
- un vendredi après-midi en juillet ou en août, animation « **Contes au Musée** » en partenariat avec la Bibliothèque

Infos pratiques

➢ **Tarifs** :
- **adulte** : 3 €
- **gratuit** moins de 18 ans, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi, RSA

Château-Gontier, ville de marchés …

Tous les jeudis matins de juillet et août, à l'occasion du marché hebdomadaire, venez découvrir l'histoire des foires et des marchés de Château-Gontier en parcourant le centre ancien, depuis les bords de la Mayenne jusque sur les promenades. La visite se terminera par une dégustation de produits locaux sur le marché.

Infos pratiques

➢ **Durée** : 1 h
➢ **Rendez-vous** : Quai d'Alsace
➢ **Tarifs** :
- **adulte** 4 €
- **réduit** 2 € (moins de 18 ans, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi, RSA)
- **pass famille** 2 adultes + 2 enfants à 10 €
- **gratuit** pour les moins de 10 ans

Ateliers du Patrimoine pour les 6-12 ans

- en avril

➢ **« Jeux au fil de la rivière »**

Découvre l'histoire de la rivière la Mayenne en jouant au jeu de l'oie. Garde tes sens en éveil, résous les énigmes, évite les pièges et remporte la partie !

Mercredi 24 avril à 14h30
Rendez-vous à l'Office de Tourisme

- en mai

➢ **« Mon petit Musée »**

Des peintures aux sculptures, de l'Antiquité à l'Art contemporain, des artistes anonymes aux signatures célèbres … le Musée de Château-Gontier se dévoile. De l'original à la miniature, découvre l'histoire des musées et imagine ton petit musée.

Jeudi 2 mai à 14h30
Rendez-vous au Musée

- **en juillet et août**

➢ **« Jeux sur la ville »**

Des monuments, des maisons, des rues, des jardins, des formes, des couleurs … que de choses à voir dans une ville ! Découvre l'exposition consacrée à la collection d'aquarelles et de dessins d'Alcime Sinan représentant Château-Gontier il y a 67 ans et amuse-toi à réinventer la ville d'aujourd'hui.

Mercredis 10 juillet et 7 août à 14h30
Rendez-vous à l'Office de Tourisme

➢ **« Copistes en herbe »**

De tout temps, les peintres ont été copiés. Toute copie de tableau est réalisable quand l'artiste est mort depuis plus de soixante dix ans et pourvu que les dimensions de la copie soient différentes de celles de l'original. De l'œuvre originale à la copie, découvre les secrets des copistes avec Fanny, artiste-peintre, au Musée de Château-Gontier.
Atelier avec Fanny Chauvet, restauratrice de tableaux et artiste-peintre.

Mercredis 17 juillet et 14 août à 14h30
Rendez-vous au Musée

➢ **« Mon petit Théâtre »**

Des loges au balcon, des studios de répétitions à la scène, le Théâtre des Ursulines se dévoile. De l'originale à la miniature découvre les théâtres de papier du XIXe siècle et imagine ton petit théâtre.

Mercredis 24 juillet et 21 août à 14h30
Rendez-vous à l'Office de Tourisme

➢ **« Ma petite arche »**

Des oiseaux, des singes, des lions ou encore des ours … à quoi ressemblera ta petite arche ? Découvre l'histoire des animaux sauvés par Noë et celle des animaux sauvés par le Refuge, et imagine ta petite arche.

Mercredis 17 juillet et 14 août à 10h
Rendez-vous au Refuge de l'Arche

➢ **« Bestiaire et animaux fabuleux »**
Des pattes d'ours, des ailes de perroquets, une tête de lion … à quoi ressemblera ton animal fabuleux ? Découvre les bestiaires médiévaux et donne vie à ton animal fabuleux.
Mercredis 31 juillet et 28 août à 14h30
Rendez-vous au Refuge de l'Arche

Infos pratiques

➢ **Tarifs** 3 €
➢ **10 enfants maximum**

Focus sur le Pays de Château-Gontier

- **Châtelain, samedi 8 juin à 10h**
- **Laigné, samedi 7 septembre à 10h**

Infos pratiques

➢ **Rendez-vous devant l'église à 10h**
➢ **Gratuit**

Exposition temporaire au Couvent des Ursulines (salle gothique)

« Aquarelles et dessins d'Alcime Sinan »
➢ Exposition qui présente les aquarelles et dessins originaux illustrant l'ouvrage « Le charme de Château-Gontier » du Docteur Alcime Sinan, publié aux Éditions Régionales de l'Ouest avec le concours de la ville de Château-Gontier en 2002. Le Docteur Sinan joignait à un réel talent de peintre et de dessinateur la passion des vieilles pierres et de leur histoire. Son épouse était originaire de Château-Gontier (il s'agit de la sœur du Docteur Bénard-Tertrais, Maire de Château-Gontier de 1926 à 1936).
« Je venais à Château-Gontier entrevoir la future compagne de ma vie, et bien des fois, depuis cet heureux jour, j'ai passé dans la ville castrogontérienne mes heures de loisir. En la connaissant mieux, ma première impression se confirma, Château-Gontier est la plus jolie ville de la Mayenne. Je l'ai parcourue en tous sens ainsi que ses environs, le crayon et le pinceau à la main ; et, pénétré de son charme, j'ai voulu la peindre, et vous livrer mes impressions, et les souvenirs qui s'y rattachent. » Docteur Alcime Sinan.

➢ **Exposition salle gothique du 29 juin au 25 août 2013**

Infos pratiques

➢ **Gratuit**
➢ **Ouverture** : du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h, dimanches et jours fériés de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30

Les visites spectacles

Visites spectacles au Couvent des Ursulines

« Couvent d'artistes »
Tout au long de la soirée, le public pourra déambuler dans le Couvent des Ursulines. Des musiciens performers et des plasticiens sonores de la C[ie] Mamaille, adeptes de la création in situ, auront investi ce lieu d'histoire de leur imaginaire, pour donner à voir et entendre le couvent autrement.

- **Avec la Compagnie Mamaille (Nancy)**
  - Mercredi 24 et jeudi 25 juillet ou jeudi 1[er] et vendredi 2 août, et mercredi 21 et jeudi 22 août à 21h

Visites spectacles à Château-Gontier au Jardin du Bout du Monde

« Les Mariés du Bout du Monde »
« Cher vous !

Ursule et Martin ont fait appel à nous (leur parrain, leur marraine et leur cousin André) pour **vous inviter à leurs noces**, en leur nom.

Que vous soyez de la famille de l'un ou de l'autre ou que vous fassiez partie de leurs amis, il y a sans doute longtemps que vous n'avez pas eu, comme nous de leurs nouvelles et ce sera l'occasion d'en prendre et de passer, nous l'espérons, un bon moment en leur compagnie !

Aucune tenue particulière n'est exigée et **c'est votre présence même qui sera le plus précieux des cadeaux de mariage.**
Le rendez-vous est fixé à **l'entrée du Jardin du Bout du Monde,** devant le bassin que surplombe le buste de Charles Loyson (1791-1820).

Au plaisir de vous retrouver bientôt !

Bien à vous !

Pour **Ursule et Martin,**
Le parrain, la marraine et le cousin André »

- **Avec la Compagnie Quelqu'uns (La Roche-sur-Yon)**
  - Mercredis 17 juillet et 14 août à 21h

Visites spectacles « Patrimoine à la Campagne »

- **Un nouveau spectacle à découvrir !**

Spectacle sud-mayennais composé d'histoires, de musiques et de chansons …

- Avec la Compagnie Pakapaze (Bierné)

- **Le jardin de l'ancien presbytère de Saint-Fort**, mercredi 10 juillet à 21h

➢ « **Grosse racine** » (spectacle musical)
Grosse racine est un spectacle où l'imagination, la poésie et l'humour des frères Rousselet se mêlent habilement aux univers musicaux de Solène Comsa et de DJ Slade, saupoudré de guitare et de voix. Tour à tour drôle et poétique, le spectacle entraîne le spectateur dans l'univers Rousseletien où l'autodérision habite en permanence les personnages …
Parlant du patrimoine du Haut-Anjou, les deux frangins, à travers chansons, histoires (vraies ou inventées) et poèmes, nous parlent avant tout de leur véritable amour pour la terre de leurs ancêtres même si ils font preuve, plus qu'à leur tour, d'une bonne dose d'ironie et d'humour comme certains merles moqueurs !

➢ Avec la Compagnie Pakapaze (Bierné)

- **Le Jardin de Houssay**, vendredi 23 août à 21h
- **Le bourg de Bierné**, mercredi 28 août à 21h

Infos pratiques

➢ **Tarifs :**
- **adulte** 6 €
- **réduit** 3 € (moins de 18 ans, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi, RSA)
- **pass famille** 2 adultes + 2 enfants à 15 €
- **gratuit** pour les moins de 10 ans

Journées Européennes du Patrimoine 14 et 15 septembre 2013

Thème 2013 : « 1913-2013 : cent ans de protection »

Projet de visites-découvertes du chantier de la Médiathèque en partenariat avec la Bibliothèque pour les Journées Européennes 2013

Programme envisagé

➢ visite-découverte du chantier de la Médiathèque sur temps scolaire vendredi 13 septembre **« Le chantier de la Médiathèque, mode d'emploi »**, en partenariat avec la Bibliothèque

- **une version adaptée aux 6-12 ans :**
  - bienvenue sur le chantier
  - des chantiers bien différents

  - creusons, creusons …
  - petits mystères du chantier
  - camions et machines
  - des matériaux pour construire
  - quels changements en 200 ans
  - quelles transformations avenue Carnot
  - bientôt fini ce chantier ?

- **une version adaptée aux collégiens et lycéens :**
  - bienvenue sur le chantier
  - hier et aujourd'hui
  - ville et architecture
  - l'œuvre
  - la commande
  - l'architecte, l'ingénieur et les autres
  - les étapes de la conception
  - les constructeurs
  - matières et formes
  - l'environnement
  - les usagers

➢ visite-découverte du chantier de la Médiathèque tout public samedi 14 et dimanche 15 septembre à 15h **« Le chantier de la médiathèque, mode d'emploi »,** en partenariat avec la Bibliothèque

Activité éducative « L'animal dans tous ses états »

Le Service Patrimoine et le Refuge de l'Arche se sont associés en 2012 pour proposer des activités éducatives sur le thème de l'animal destinées aux scolaires (maternelles et primaires) et aux centres de loisirs.
Ces animations d'une durée de deux heures complètent la visite libre du Refuge de l'Arche.
Aux deux activités mises en place en 2012, l'atelier du patrimoine « **Bestiaire et animaux fabuleux** » et la visite-découverte au Musée « **L'animal dans l'art et sa représentation** », vient s'ajouter en 2013 un nouvel atelier du patrimoine « **Ma petite arche** ».

Atelier du patrimoine « Ma petite arche »

L'objectif

L'histoire de Noé est un prétexte pour aborder le thème de l'accumulation et de la diversité. Il s'agira de raconter l'histoire des animaux sauvés par Noé à partir de l'observation de la représentation de la peinture murale de l'église Saint-Jean-Baptiste de Château-Gontier, en établissant un parallèle avec les animaux sauvés par le Refuge (sensibilisation à la sauvegarde des espèces).
Dans un second temps, l'élève sera invité à engager une réalisation sur le thème de l'accumulation et de la diversité :

- accumuler, associer, superposer et collés des photographies d'animaux découpées
- jouer avec les tailles différentes et avec l'idée de profondeur pour aborder la notion de perspective
- sur un grand format : prendre tout l'espace, combler tous les blancs avec des photographies d'animaux découpées et collées ou des animaux dessinés

Présentation de l'atelier

Un livret pédagogique adapté à l'âge de l'élève favorise l'interactivité de l'atelier. A partir de photographies d'animaux du Refuge de tailles différentes, les enfants prélèvent par découpage différents animaux, font des essais d'accumulation, d'association, de superposition, jouent avec l'idée de profondeur en disposant les animaux, puis les collent. L'élève peut associer photographies d'animaux découpées et animaux dessinés. Pour les plus petits, l'utilisation de photographies d'animaux prédécoupées et d'une reproduction de la représentation de l'arche de la peinture murale de l'église Saint-Jean-Baptiste, permet une action directe sur celles-ci après un moment d'échanges à l'oral.

Pour les cycles 1 (maternelle), 2 (6-8 ans) et 3 (8-11 ans)

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de valider le programme de la saison 2013 des animations du patrimoine, tel que présenté, et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Mlle Florence Harnay présente les grandes lignes du programme des animations du patrimoine 2013.

M. Fourmond souligne la qualité et la diversité de cette programmation.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

2. AFFAIRES GÉNÉRALES - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

QUESTION 2.1 - FCATR - Volet 2A - Groupement de communes (Daon, Coudray et Ménil) - Acquisition de matériels

Délibération n° CC – 029 – 2013
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

Par délibération n° CC-131-2008 en date du 16 décembre 2008, modifiée par délibération n° CC-103-2009 du 17 novembre 2009, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR).

Ce FCATR a pour ambition de répondre à deux objectifs majeurs sur le territoire du Pays de Château-Gontier :

- contribuer au développement du territoire communautaire en répondant à certains enjeux relevés par la Charte de Territoire,
- accompagner et favoriser les solidarités intercommunales dans le Pays.

Ce fonds est destiné à soutenir les projets communaux s'inscrivant dans une politique de développement économique et de solidarités entre communes.

Par délibération n° CC-014-2011 du 22 mars 2011, il a été opéré une modification du dispositif FCATR, avec :

- un volet 1 consacré aux projets concernant l'artisanat, le commerce et la santé, avec une distinction opérée entre les pôles relais et les 18 autres communes rurales (subventions de 20 000 € à 35 000 €, en fonction du maître d'ouvrage),*

- un volet 2A "aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels", sous réserve d'un regroupement de 3 communes, hors pôles relais,

- un volet 2B, "dispositif d'aide à l'investissement" avec 3 catégories et donc une modularité des subventions = les regroupements de 2 communes - les maîtres d'ouvrage uniques (avec participation au fonctionnement de l'équipement) - les maîtres d'ouvrage uniques.

EXPOSÉ : Les communes de Daon, Coudray et Ménil projettent de s'associer, en vue de mutualiser l'utilisation d'un traceur de lignes sur voies de communications routières, avec remorque et jeu de rampe, et sollicitent le FCATR, au titre du volet 2A "dispositif d'aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels".

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier procèdera à l'acquisition puis à la mise à disposition du matériel auprès des communes susvisées, étant exclue toute mise à disposition à un autre organisme ou collectivité, autre que les co-contractants susvisés.

Les communes veilleront à la garde et à la conservation du matériel mis à leur disposition pour les besoins de leurs activités.

La commune de Daon, en qualité de porteur du groupement, prendra à sa charge, pour le compte des autres communes, le montant de la redevance annuelle, ainsi que l'ensemble des charges d'entretien, fluides, réparations et divers, au titre de l'utilisation du matériel.

La redevance annuelle sera égale à 1/25ème du coût HT du matériel mis à disposition (coût estimatif des matériels = 6 915,93 € HT).

La commune de Daon, au nom du groupement, sollicitera chaque année auprès des autres communes du groupement la contribution financière due (redevance et frais divers).

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté de Communes et les communes concernées, convention définissant les modalités administratives et financières relatives à la mise à disposition du matériel susvisé.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

✓ de se prononcer favorablement sur la mise à disposition d'un traceur de ligne sur voies de communications routières, avec remorque et jeu de rampe, auprès des communes de Daon, Coudray et Ménil dans le cadre du volet 2A du FCATR.
✓ de se prononcer favorablement sur la désignation par les communes susvisées, de la commune de Daon comme porteur du groupement pour cette opération groupée.
✓ d'approuver la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et les communes, qui définit les modalités administratives et financières relatives à cette mise à disposition.
✓ de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Leuthy souligne que ce matériel va permettre de répondre aux besoins de sécurité des habitants au regard du réseau routier et des équipements publics. Ce matériel permet une rapidité d'exécution pour un coût moindre.

M. Rossignol tient à remercier la Communauté de Communes pour l'aide apportée à ce projet.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 1.2 - FCATR - Volet 2A - Groupement de communes (Marigné-Peuton, Peuton, Laigné) - Acquisition de matériels

Délibération n° CC – 030 – 2013
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSÉ : Les communes de Marigné-Peuton, Peuton et Laigné projettent de s'associer, en vue de mutualiser l'utilisation d'une tondeuse autoportée, et sollicitent le FCATR, au titre du volet 2A "dispositif d'aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels".

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier procèdera à l'acquisition puis à la mise à disposition du matériel auprès des communes susvisées, étant exclue toute mise à disposition à un autre organisme ou collectivité, autre que les co-contractants susvisés.

Les communes veilleront à la garde et à la conservation du matériel mis à leur disposition pour les besoins de leurs activités.

La commune de Marigné-Peuton, en qualité de porteur du groupement, prendra à sa charge, pour le compte des autres communes, le montant de la redevance annuelle, ainsi que l'ensemble des charges d'entretien, fluides, réparations et divers, au titre de l'utilisation du matériel.

La redevance annuelle sera égale à 1/25ème du coût HT du matériel mis à disposition (coût estimatif des matériels = 25 000,00 € HT).

La commune de Marigné-Peuton, au nom du groupement, sollicitera chaque année auprès des autres communes du groupement la contribution financière due (redevance et frais divers).

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté de Communes et les communes concernées, convention définissant les modalités administratives et financières relatives à la mise à disposition du matériel susvisé.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

✓ de se prononcer favorablement sur la mise à disposition d'une tondeuse autoportée auprès des communes de Marigné-Peuton, Peuton et Laigné dans le cadre du volet 2A du FCATR.
✓ de se prononcer favorablement sur la désignation par les communes susvisées, de la commune de Marigné-Peuton comme porteur du groupement pour cette opération groupée.
✓ d'approuver la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et les communes, qui définit les modalités administratives et financières relatives à cette mise à disposition.
✓ de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Bouvet indique que les communes ont souhaité poursuivre leur acquisition en commun, avec du matériel performant, rapide et moins couteux, qui sera stocké au sein du bâtiment technique de la commune.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

QUESTION 3.1 - ZI Est Bellitourne - Société ATS : levée d'option d'achat du crédit bail existant

Délibération n° CC – 031 – 2013
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HENRY

EXPOSÉ : La Société ATS occupe les locaux situés 13, avenue Cassin en ZI Est Bellitourne, appartenant à la Communauté de Communes, sous la forme d'un contrat de Crédit-Bail Immobilier sur 15 années.

Ledit contrat signé le 19 mai 1999 arrive à échéance au 30 juin 2013, et la Société ATS peut devenir propriétaire du site au moyen d'une levée d'option d'achat dont les conditions sont stipulées dans les articles 22-23 & 24, dès lors que l'ensemble des loyers et charges éventuelles seront réglés, à la date d'échéance.

Il s'agit d'un ensemble immobilier cadastré section AH n° 34 détaillé comme suit :

- ✓ Superficie du terrain : 15 617 m²
- ✓ Superficie du bâtiment : 4 065 m²

Selon l'article 24 du contrat de Crédit-Bail, le prix de cession correspond à la valeur résiduelle du terrain : *« 390 000 Francs H.T. »*, soit **59 455,12 € H.T. à ce jour, «** ***payable comptant le jour de la réalisation de la vente par acte authentique. A ce prix, s'ajoutera pour le Preneur, la charge de tous les droits, frais et honoraires afférent à cette mutation et des conséquences fiscales éventuelles****.*

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de :

- ✓ se prononcer favorablement sur les conditions de sortie du Crédit-Bail avec la Société ATS, telle que stipulées ci-dessus.
- ✓ l'autoriser à signer tout document se référant à cette cession.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

4. AFFAIRES FINANCIÈRES

QUESTION 4.1 - Décisions modificatives budgétaires

Délibération n° CC – 032 – 2013
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSÉ : Suite à divers ajustements ou modifications de programmes, il convient de prévoir un certain nombre de décisions modificatives budgétaires.

*- Se reporter à l'**annexe 1 du présent procès-verbal** -*

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

5. AFFAIRES FONCIÈRES

QUESTION 5.1 - PN d'Éclevon RD 591 à Azé - Rétrocession de parcelles de terrain au Conseil Général de la Mayenne

Délibération n° CC – 033 – 2013
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HENRY

EXPOSÉ : Selon les termes d'un acte notarié en date du 5 mars 2013, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a acquis auprès de Mademoiselle Marilyne HUET un ensemble immobilier situé PN d'Éclevon (route de Fromentières) à Azé.

Afin d'améliorer la circulation et la sécurité routière dans ce secteur, la maison existante a été démolie et des travaux d'aménagement des accotements ont été réalisés.

Le Conseil Général, qui assurera l'entretien des deux accotements enherbés, sollicite la rétrocession, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section A n° 508 et n° 1351, d'une superficie respective de 217 m² et 30 m², ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1350 pour une superficie d'environ 65 m².

Un document d'arpentage précisera la superficie exacte cédée.

- Se reporter aux plans joints en ***<u>annexe 2 du présent procès-verbal</u>*** *-*

Le Services des Domaines a été consulté concernant la valeur vénale de ces terrains.

Les frais d'acte notarié et de géomètre seront pris en charge par le Conseil Général.

Par ailleurs, un grillage sera posé par la Communauté de Communes afin de délimiter les propriétés des deux collectivités.

<u>PROPOSITION</u> : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de :

✓ se prononcer favorablement sur la rétrocession à titre gratuit, au Conseil Général de la Mayenne, des parcelles cadastrées :

- section A n° 508 pour une superficie de 217 m² ;
- section A n° 1351 pour une superficie de 30 m² ;
- section A n° 1350p pour une superficie d'environ 65 m² ;

soit une superficie totale d'environ 312 m² ;

les frais de géomètre et de l'acte notarié étant à la charge du Conseil Général.

✓ l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Henry souligne que ces travaux de démolition et d'aménagement vont permettre plus de lisibilité sur la route d'Azé à Fromentières.

<u>DÉCISION</u> : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

<u>6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES</u>

<u>QUESTION 6.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée</u>

<u>RAPPORTEUR</u> : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008) :

<u>Marché n°13-004</u> : Elaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) - SCE (44 307)/ CIBLES ET STRATEGIES (22 000) – 174 910 € HT.

Marché n°13-014 : Construction d'un bâtiment logistique, lots tous corps d'état du bâtiment - lot 10 : Electricité - EIFFAGE ENERGIES (53 022) – 207 414,90 € HT.

Arrêté n°097-2013 : Nomination d'un mandataire suppléant du 1er avril au 30 septembre 2013 pour la régie de recettes du Camping du Parc du Pays de Château-Gontier.

Arrêté n°098-2013 : Nomination d'un mandataire suppléant pour la période d'avril à septembre 2013 pour la régie de recettes du Camping de Daon.

Arrêté n°099-2013 : Nomination d'un mandataire suppléant pour la période estivale pour la régie de recettes des produits touristiques, patrimoniaux, culturels et promotionnels communautaires.

Arrêté n°105-2013 : Nomination de deux mandataires suppléants pour la période du mardi 26 mars au mercredi 10 avril 2013 pour la régie de recettes des perceptions des frais de séjour de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Arrêté n°106-2013 : Nomination de deux mandataires suppléants pour la période du mardi 26 mars au mercredi 10 avril 2013 pour la régie d'avances du remboursement des dépôts de garantie de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Arrêté n°109-2013 : Vente d'un orgue du Conservatoire à l'Association Diocésaine de Laval pour un montant de 2 500 € TTC.

Arrêté n°111-2013 : Signature d'une convention de mise à disposition de gobelets réutilisables à l'association Lycéens Réfugiés 53 dans le cadre d'une soirée de solidarité organisée le 12 avril dernier au Foyer rural de Château-Gontier.

QUESTION 6.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008).

Bureau du lundi 18 mars

Délibération n° B-34-2013 : Signature d'une convention de mandat par le GAL Sud-Mayenne pour l'achat groupé d'équipements hydro-économes par les communes.

Délibération n° B-35-2013 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, attribution de subventions aux propriétaires occupants et bailleurs pour le financement de leurs travaux.

Bureau du lundi 25 mars

Délibération n° B-36-2013 : Dans le cadre des échanges linguistiques, attribution de subventions aux collèges et lycées du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-37-2013 : Attribution d'une subvention de 767,25 € à la commune de Châtelain pour l'acquisition d'un fonds de livres.

Délibération n° B-38-2013 : Prise en charge du transport des élèves du Pays de Château-Gontier dans le cadre d'un projet Gospel pour un montant de 734 €.

Délibération n° B-39-2013 : Renouvellement de la convention de mise à disposition des anciennes salles de classe Sainte-Ursule au sein du Centre Culturel des Ursulines à la Troupe Albérica pour l'année 2013.

Bureau du lundi 8 avril

Délibération n° B-40-2013 : Attribution d'une subvention d'un montant de 600 € pour le projet de création d'un Tunnel des émotions par l'artiste plasticienne Monique Brétéché à destination des écoles du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-41-2013 : Attribution d'une subvention d'un montant de 1 600 € à l'association Jump'Music pour le financement de l'acquisition de matériel musical nécessaire à l'organisation de concerts et autres évènements musicaux.

Délibération n° B-42-2013 : Versement de 80% de la subvention attribuée, soit 15 200 € à l'association « Bandes Dessinées au Pays de Château-Gontier » pour l'organisation du Festival de la BD, édition 2013.

Délibération n° B-43-2013 : Demande d'attribution d'une subvention au Conseil Général 53 au titre de l'aide aux « Bâtiments industriels » relative à l'affectation du bâtiment B (1 200 m^2) de la ZAE Nord à l'entreprise ATM.

Délibération n° B-44-2013 : Achat de 20 bornes de tri sélectif maximum au prix de 300 € l'unité auprès de Laval Agglomération.

Délibération n° B-45-2013 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, attribution de subventions aux propriétaires occupants et bailleurs pour le financement de leurs travaux.

Délibération n° B-46-2013 : Dans le cadre des échanges linguistiques, attribution de subventions aux collèges et lycées du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-47-2013 : Signature de conventions de servitudes avec ERDF pour l'alimentation BT du bâtiment logistique ZI de Bellitourne.

QUESTION 6.3 - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h40.